

**ARRETE PERMANENT N°133**  
Interdisant le double sens cyclable dans certaines rues à sens unique et en zones 30  
Annule et remplace l'arrêté n°196

Le Maire de Carrières sur Seine, Arnaud de BOURROUSSE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants (police générale),

**Vu** le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routières qui modifie la réglementation relative aux aires piétonnes et aux zones 30 et crée les zones de rencontre.

**Vu** l'article R.110-2 du Code de la Route, qui précise désormais que : « toutes les chaussées des zones 30 sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. »

**Vu** l'article 13 du décret qui stipule que : « les dispositions relatives à la circulation des cyclistes sur la chaussée à double sens des zones 30 sont rendues applicables, en ce qui concerne les zones 30 existantes, par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation qui devra intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2010. »

**Arrête**

**ARTICLE 1 :**

La circulation des cyclistes à contresens est interdite dans les rues en « zones 30 » suivantes : rue Victor Hugo, rue Gabriel Péri et rue du Moulin, dans sa portion comprise entre le Boulevard Carnot et la rue Gabriel Péri.

**ARTICLE 2 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur Général des Services de la CCBS, Monsieur le Commissaire de Police de Houilles, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Saint Germain en Laye, Monsieur le chef de la Police Municipale et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carrières-sur-Seine, le 31 octobre 2014

Le Maire Adjoint  
Délégué Sécurité, Travaux, Voirie, Urbanisme  
Michel MILLOT

